



Quelle est la différence entre le snus et le tabac à chiquer / mâcher ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 31 août 2017

Bonjour,

Pourriez-vous m'éclairer sur la différence entre le snus et le tabac à chiquer/ à mâcher ? En effet, tous deux se mettent et se gardent en bouche. La différence étant que le snus est interdit à la commercialisation en France et pas le tabac à chiquer. Ne serait-ce qu'une appellation différente permettant aux buralistes de vendre leur produit ? En effet, je fais actuellement des recherches pour ma Thèse sur l'importance du tabac à chiquer dans le milieu sportif, et en particulier le Hockey sur Glace en France.

Or, mes joueurs me disent avoir accès chez les buralistes à des produits à mâcher fabriqués en Belgique (sous la marque Makla Ifrikia par exemple). J'ai du mal à voir la différence avec le snus (tabac humide sous forme de sachet ou en vrac).

Merci beaucoup

Réponse :

La consommation de tabac non fumé (TNF) semble augmenter régulièrement, en particulier dans le sport de haut niveau dont le hockey sur glace.

Tabac à priser, tabac à chiquer, tabac en poudre à sucer... Il existe différentes manières de consommer du tabac sans le fumer.

Les différentes formes de tabac non-fumé sont notamment :

- Le tabac à priser. Appelé snuff aux USA, le tabac à priser est une forme de tabac que l'on inhale, on l'inspire directement par le nez sans qu'il soit brûlé.
- Le snus, inventé et principalement consommé en Suède et en Norvège, est de la poudre de tabac (en vrac ou dans des petits sachets) que l'on se met entre la joue et la gencive. Ce produit connaît plus de succès aux États-Unis et au Canada.
- Le tabac à chiquer consiste se garde dans la bouche pendant plusieurs heures. On trouve le tabac à chiquer sous forme de palettes de tabac, tabac tressé, feuilles volantes.

La plupart des produits de tabac non-fumé se consomment placés dans la bouche, contre la joue ou sous la langue ou bien doivent être mâchés pour permettre l'absorption de la nicotine à travers les muqueuses buccales. Le tabac à priser est utilisé par inhalation bien qu'il soit actuellement souvent utilisé par voie orale.

Ces produits de tabac non-fumé contiennent de nombreux additifs, pour changer les goûts (sucre, noix, épices, huiles), pour augmenter le PH et donc le taux de nicotine non protonée. La nicotine non protonée ou nicotine libre est plus facilement absorbée que la nicotine protonée ou ionisée.

Quelle est la différence entre le snus et le tabac à chiquer / mâcher ?

Véritable serpent de mer de la politique européenne du tabac. Le snus (prononcé « sneuss »), est interdit de production et de commercialisation dans l'Union européenne depuis 1992, exception faite de la Suède. En France tabac à chiquer et à priser sont autorisés et commercialisés. Le snus suédois n'étant pas légalement disponible en France, un grand nombre de sportifs s'orientent vers le tabac à chiquer dont le Makla Ifrikia (le bentchicou). Étant considérée comme du tabac à chiquer c'est la raison pour laquelle cette [marque](#) est commercialisée en France.

Sources :

- Tabac non fumé des risques pour la santé : <http://www.stop-tabac.ch/fr/les-eff...>
- Chroniques [15](#) et [17 \(SNUSS : LE TABAC NON FUME\)](#) du Docteur Jeanne Mesny.
- Tabac et pratique sportive : <http://paca.drdjcs.gouv.fr/sites/p...>